

Digne-les-Bains, le 10 août 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Feux de forêts et d'espaces naturels – interdictions de survol des zones d'intervention

Les feux de forêts sur les communes de Rougon et de Niozelles mobilisent encore des sapeurs-pompiers et nécessitent de prendre certaines précautions.

Afin de sécuriser et de faciliter l'intervention des moyens aériens de lutte contre l'incendie, la préfecture, en lien avec l'aviation civile, a arrêté l'interdiction du survol des zones concernées à tout autre aéronef.

Cette interdiction court depuis le vendredi 05 août jusqu'à ce samedi 13 août, 15h15. Elle fait l'objet des mesures habituelles de publication par la voie de l'information aéronautique temporaire (NOTAM / SUP AIP).

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 72 11

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex